

Synthèse

Table-ronde

« Forêts & changement climatique »

Jeudi 20 juin 2024
Organisée par FSC® France



Table-ronde : « Adaptation des forêts au changement climatique : comment se préparer ? »

Table ronde animée par Aurélien SAUTIERE, Directeur FSC France.

Intervenants :

- Yannick BARABAN, Forestier de l'ONF, membre du SNUPFEN
- Frédérique LELLOUCHE, Directrice du Comité 21
- Julie MARSAUD, Experte plaidoyer du WWF
- Tammouz Eñaut HELOU, Directeur de l'UCFF (Union de la Coopération Forestière Française)
- Guillaume DAHRINGER, Directeur technique FSC France

Aurélien SAUTIERE ouvre les débats en posant une première question d'ordre général : quelles sont les observations, les constats qu'il est possible de dresser en matière de changement climatique et d'adaptation au changement climatique ?

Pour Frédérique LELLOUCHE, l'adaptation n'est pas en contradiction avec la nécessité d'atténuer le changement climatique. D'ailleurs, la Cour des comptes recommande qu'elle soit érigée en priorité, mais aussi de mieux chiffrer son impact sur les finances publiques afin de faciliter la planification. Il existe en effet aujourd'hui plusieurs schémas qui ne sont pas coordonnés entre eux. Et ce manque de cohérence dans les politiques nationales risque de conduire à une mauvaise adaptation.

S'agissant plus spécifiquement des forêts, le réchauffement climatique se traduit par une sécheresse des sols, et donc un moindre développement des espèces, mais aussi par une dégradation sanitaire des massifs et des feux plus fréquents, plus importants et plus longs. Or, ces feux viennent à leur tour alimenter le réchauffement en diffusant des gaz à effet de serre. On voit bien dès lors que atténuation et adaptation sont complémentaires.

Yannick BARABAN enchérit. Le réchauffement climatique est en soi une source de dégradation, mais il favorise également certains pathogènes, comme les scolytes, un minuscule coléoptère qui fait des ravages dans les forêts, ou la chalarose, un champignon. Si les effets de ces pathogènes sont particulièrement visibles dans les zones de monoculture, la situation est moins dramatique pour les sylvicultures différenciées, ce qui semble dessiner une voie alternative. Dans les forêts plus anciennes, avec des sols assez pauvres et des espèces mélangées, les arbres sont déjà habitués à une certaine rigueur climatique, à une rigueur des sols, et, parfois, ils possèdent donc déjà des capacités d'adaptation naturelle.

Julie MARSAUD indique que jusqu'en 2020, les politiques publiques ont mésestimé l'impact des évolutions du climat sur les forêts. Aujourd'hui, les analyses mettent fortement l'accent sur le développement de la résilience, mais la notion est encore insuffisamment mise en œuvre de façon opérationnelle.

Tammouz Eñaut HELOU ajoute que le changement climatique a des impacts sur les températures mais aussi sur d'autres facteurs difficiles à prévoir localement comme par exemple la pluviométrie, qui contraint les arbres à être aussi résilients face à un excès d'eau qu'à une sécheresse prolongée.

Par ailleurs, les variations météorologiques sont également un défi pour les femmes et les hommes qui travaillent dans la filière. Par exemple, un bûcheron devant porter l'ensemble de ses vêtements de protection individuelle aura du mal à travailler correctement lorsqu'il fait 35 degrés à 7 heures du matin. De même, avec la hausse de mortalité des arbres, les branches deviennent très cassantes, ce qui accroît le risque de chute.

Lors de crises, il est également à noter que les débouchés en bois d'œuvre sont appelés à se raréfier (qualité, valeur...), ce qui pose des questions de stockage et d'organisation même de la filière. Celle-ci a donc fortement besoin de la recherche et du développement, sachant de plus qu'elle doit faire preuve d'une certaine plasticité, car elle s'inscrit dans le temps long.

Frédérique LELLOUCHE indique que le Comité 21 publie des rapports pour faire connaître aux collectivités et aux entreprises les outils existants pour s'adapter au changement climatique. Il organise également des webinaires autour du partage de pratiques, de même que des formations. Concrètement, l'association réunit différents types d'acteurs, dont les connaissances, enjeux, réglementations et calendriers peuvent différer, avec l'idée d'analyser les incidences du réchauffement climatique sur chacun, avant de réfléchir à des pistes d'action de manière collective.

Selon Yannick BARABAN, il convient de définir ce que la forêt est capable de faire à l'avenir, de manière à adapter les pratiques de sylviculture. Il rejette toute solution rapide, qui aboutit souvent à des résultats dommageables pour l'homme, comme l'implantation sur de vastes surfaces de plants choisis en raison de l'idée qu'ils résisteront plus tard, en 2060, et qui, parce que les essences choisies se sont révélées inadaptées aux conditions actuelles, se sont soldées par des taux d'échecs des exploitations pouvant atteindre 90 %. Même si certains peuplements indigènes risquent, à terme, de dépérir, il convient donc de ne pas les éradiquer et de privilégier le mélange.

En somme, il est essentiel de bien réfléchir avant de mettre en œuvre telle ou telle solution, ainsi que d'accompagner les acteurs au cas par cas. Cela requiert des gestionnaires, des accompagnants sur le terrain. A cet égard, les forestiers peuvent apporter leur soutien avec l'idée de diversifier autant que possible la sylviculture. Pour ce faire, il est impératif de planifier les évolutions au regard des différents scénarios possibles pour la forêt, étant entendu qu'il existe autant de solutions que de peuplements forestiers.

Julie MARSAUD affirme à son tour qu'il n'existe pas de solution, de mode de sylviculture ou d'essence miracle. Sans nier les contraintes des opérateurs de la filière et des administrations, elle estime que le secteur forestier et le secteur du bois doivent être accompagnés et orientés au lieu d'être livrés à eux-mêmes.

Pour le WWF, les solutions viendront, d'une part, des outils à disposition des forestiers et des exploitants, et qu'il convient de mettre en œuvre sur le terrain, mais aussi, d'autre part, du dialogue et de l'interaction sur le terrain entre l'amont forestier et l'aval industriel afin de créer une économie circulaire ainsi qu'entre l'amont forestier et le reste de la société.

Tammouz Eñaut HELOU affirme que, s'il n'existe pas de solution miracle, l'UCFF considère cependant que le bois et les produits du bois font partie de la solution pour atténuer le changement climatique. En effet, le bois issu d'une forêt gérée durablement permet d'utiliser moins de plastique et moins d'énergie, particulièrement s'il est issu d'une forêt française. Cela implique de gérer les forêts de façon durable. Etant donné que la moitié des forêts privées, soit six millions d'hectares, n'est absolument pas gérée aujourd'hui, il est donc essentiel d'intéresser leurs propriétaires à la question.

La recherche, le développement et l'innovation sont également fondamentaux pour apporter de nouvelles solutions, de sorte que le coût du bois soit relativement compétitif pour les industriels, et le produit final accessible à tout un chacun.

Il est important de savoir que la filière dialogue constamment autour des problématiques du réchauffement, en interne, mais aussi avec les ONG, les chasseurs, les forestiers privés ou publics, etc. Pour autant, les décisions restent prises au niveau local, sur le terrain, par

les propriétaires qui, si leur forêt ne rapporte pas suffisamment pour être entretenue, risquent de se démotiver et de s'en désintéresser.

Julie MARSAUD estime qu'il convient de remettre l'élu au centre de la décision de la planification forestière du territoire. Selon elle, il faut également renoncer à l'idée de définir précisément quelle sera la forêt de demain, afin de mieux la penser en continu en s'appuyant sur des outils de suivi, des organisations et le dialogue local pour adapter la stratégie selon les constats et les besoins.

Frédérique LELLOUCHE indique que le Comité 21 croit beaucoup à la planification et au dialogue entre les acteurs. Or, aujourd'hui, le dialogue se résume trop souvent à un exercice de concertation imposé, au lieu de véritablement nourrir une stratégie, un projet. Sachant que les effets du réchauffement climatique sont encore mal connus à long terme, l'adaptation doit se faire dans la co-construction, en associant tous les acteurs sur un pied d'égalité, mais sans verser pour autant dans la cogestion.

En conclusion, Yannick BARABAN souligne lui aussi la nécessité du dialogue sur le terrain. Or, il existe certaines sphères de décision auxquelles les forestiers ne prennent jamais part. Par exemple, la réponse aux enjeux du changement climatique passe par la redécouverte de certaines techniques permettant de faire mieux avec le bois qu'avec d'autres matériaux, en matière de construction, d'isolation, etc. Certains acteurs sont prêts à investir, mais ils en sont empêchés, et il est donc crucial qu'ils soient écoutés.

Frédérique LELLOUCHE appelle à son tour au véritable dialogue et à la vraie concertation, par exemple pour développer la notion de sobriété sous un angle positif et non plus comme un synonyme d'austérité, de privation, de recul.

Julie MARSAUD insiste pour sa part sur la projection à long terme. Elle émet le souhait que la société comprenne toute l'importance de la forêt pour décarboner l'économie, protéger contre les risques naturels, constituer un refuge de la biodiversité et être un lieu d'accueil des promeneurs. La forêt ne doit plus être évoquée uniquement lorsqu'elle brûle mais être érigée en priorité politique et financière. Cette prise de conscience politique devra notamment se traduire par la valorisation des initiatives multiples des gestionnaires de la filière, ainsi que des choix des propriétaires, qui gagneront à être diversifiés.

Tammouz Eñaut HELOU redoute les clivages et le regard parfois simpliste de l'homme politique sur la forêt. Plus que jamais, il convient d'allier écologie, économie et sociétal sans qu'une de ces dimensions prenne le pas sur l'autre. Il appelle également à rendre la filière attractive, en tant que filière d'avenir proposant des métiers attrayant en lien direct avec le vivant.

Comment s'est construit le référentiel FSC France et que dit-il sur le sujet ?

Guillaume DAHRINGER explique que la nouvelle version du référentiel de gestion forestière FSC pour la France métropolitaine a été co-construit par groupe de travail composé de 17 membres de tous horizons, gestionnaires, propriétaires publics et privés, associations de l'environnement, syndicats de travailleurs, collectivités locales, etc.

Pour nourrir leur réflexion, FSC a interrogé des scientifiques et des experts techniques, et a organisé des débats régionaux pour collecter les différentes réalités du terrain. Les travaux du groupe ont eux-mêmes été présentés deux fois en consultation publique, puis au Conseil d'administration, qui en a débattu avant de valider le nouveau référentiel. Ce dernier s'adresse avant tout aux gestionnaires qui devront mettre en œuvre les exigences de FSC dans leurs forêts.

Ce nouveau référentiel acte de plusieurs tendances en matière d'adaptation au changement climatique.

Tout d'abord, pour permettre les meilleurs choix de gestion possible face au risque de sécheresse, d'excès d'eau, d'incendie, face aux événements catastrophiques, etc., il convient de pouvoir s'appuyer sur les meilleures informations disponibles à un instant T, qu'elles soient tirées des expériences passées, des outils, des informations locales sur les différents peuplements, la station, les caractéristiques du sol, le microclimat et le climat en général, etc. La question du diagnostic est absolument centrale et c'est ce que demande notre référentiel aux gestionnaires.

Deuxièmement, la protection des sols, et notamment de leur réserve hydrique pour que les arbres puissent pousser, est importante. En particulier, cette réserve hydrique peut être fortement impactée par le tassement provoqué par le passage des engins qui récoltent le bois. Le référentiel impose donc désormais des cloisonnements qui impliquent que les engins circulent systématiquement sur les mêmes chemins et limitent ainsi leurs impacts sur les sols.

Parce que la diversité des essences est un facteur de résilience pour favoriser la capacité d'adaptation de la forêt, les essences doivent être adaptées aux conditions locales actuelles et futures. Le référentiel préconise donc de privilégier au maximum la régénération naturelle, avec des arbres qui sont là depuis longtemps et qui ont un potentiel génétique susceptible d'évoluer ou de se révéler. Pour autant, il n'interdit pas le recours à des essences exotiques, mais recommande de les mélanger aux essences indigènes ; de même, dans les forêts cultivées où les exotiques prédominent, il est demandé de réintroduire peu à peu des essences indigènes.

Pour déterminer si une essence est indigène ou exotique dans un territoire donné, le référentiel se base à présent, non plus sur le découpage des régions sylvicoles françaises, les sylvoécocorégions, mais sur la carte des grands domaines biogéographiques, c'est-à-dire atlantique, continental, méditerranéen et alpin. L'objectif est de procurer aux gestionnaires forestiers de la flexibilité et davantage de possibilités pour s'adapter à des contraintes changeantes.

Enfin, des cadres de recherche et d'innovation sont fixés pour l'introduction de nouvelles essences, y compris exotiques, avec des protocoles de suivi scientifiques.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com